



Municipalité de Rivière-Beaudette

663, chemin Frontière - Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0

Contrat de location de salle municipale

Parties : la Municipalité de Rivière-Beaudette, ci-après le « locateur », et la personne ou l'organisation identifiée ci-dessous, ci-après le « locataire ».

1. IDENTIFICATION DU LOCATAIRE

Nom de l'organisation (s'il y a lieu)

Nom du responsable

Preuve d'identité (lorsque requise)

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Cellulaire

Courriel

2. RÉSERVATION

Date de la réservation / de l'événement

Événement

Autres informations

Fin de la location : 2 h 00 maximum. Les effets personnels ne peuvent rester sur place après cette heure.

Permis de boisson requis

☐

Oui

☐

Non

Salle louée

☐

Salle communautaire - 1010, chemin Ste-Claire

Coût

☐

Centre des loisirs - 600, rue Léger

Coût

Dépôt de sécurité : 200 \$ (chèque ou comptant) exigé lors de la remise des clés. Le montant est remboursé après l'événement, suivant la vérification des lieux et le retour de la clé.



Conditions de location

Le locataire reconnaît les conditions suivantes :

1. Le locataire s'engage à utiliser la salle uniquement pour les fins autorisées dans le présent contrat.
2. Le locataire s'engage à ne pas sous-louer, prêter ou transférer sa location à une autre personne.
3. Le locataire s'engage à prendre soin des lieux, à y maintenir l'ordre et le décorum et à s'abstenir de marquer, trouer ou détériorer de quelque façon que ce soit les lieux loués et les améliorations qui s'y trouvent. Les décorations de murs ou autres doivent être fixées à l'aide de « gommette » et doivent être enlevées à la fin de l'événement. Les punaises, clous, rubans adhésifs de tout genre, incluant les crochets adhésifs de type 3M, ne sont pas autorisés.
4. Le locataire assume la responsabilité de tous dommages, dégradations ou abus commis par lui ou ses invités sur les lieux loués. Si un bris est constaté, la facture de réparation sera expédiée au responsable de la location.
5. Le locataire s'engage à obtenir à ses frais les permis et licences requis par les autorités publiques, qu'elles soient fédérales, provinciales, municipales ou autres.
6. Le locateur peut résilier le présent contrat sans avis ni mise en demeure et se libérer de ses obligations si le locataire ne respecte pas les termes et conditions du présent contrat.
7. Tout animal est interdit à l'intérieur de la salle.
8. Le locataire s'engage à laisser libres de tout obstacle les accès à la salle ainsi que les sorties d'urgence afin de ne pas gêner l'évacuation des personnes en cas d'urgence.
9. Les flammes nues (chandelles, cierges, aliments flambés), les balles de foin ou de paille et les produits résineux sont interdits. Aucune pièce de pyrotechnie ni machine à fumée n'est permise.
10. Le locataire s'engage à remettre la salle dans l'état exact où elle se trouvait à son arrivée, notamment en remplaçant les chaises et les tables, en enlevant les décorations et tout autre équipement lui appartenant. Dans le cas contraire, des frais de 50 \$ seront perçus.
11. Les effets personnels et les aliments ne peuvent être laissés sur les lieux après la fin de la location. Le locataire doit tout rapporter à son départ.
12. Avant de partir, le locataire doit s'assurer de fermer tous les robinets, portes, fenêtres et fours de la salle, puis armer le système d'alarme.

☐

Je confirme avoir lu et compris les conditions de location ci-dessus.

Cette case ne remplace pas la signature exigée à la page 4.



Municipalité de Rivière-Beaudette

663, chemin Frontière - Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0

Informations sur le paiement

3. TARIF ET DÉPÔT DE LOCATION

Tarif de location

Dépôt de location

Date

Mode de paiement du dépôt

☐

Comptant

☐

Interac

☐

Chèque #

4. BALANCE

Balance

Date

Mode de paiement de la balance

☐

Comptant

☐

Interac

☐

Chèque #

5. DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Montant

Mode de paiement

☐

Comptant

☐

Chèque #

Rappel concernant le dépôt de sécurité

Le dépôt de 200 \$ est exigé lors de la remise des clés. Il est remboursé après l'événement, suivant la vérification des lieux et le retour de la clé.



Municipalité de Rivière-Beaudette

663, chemin Frontière - Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0

Déclaration et signatures

6. DÉCLARATION DU LOCATAIRE

Je, soussigné(e), confirme les renseignements fournis dans le présent contrat, m'engage à en respecter les termes et accepte que les frais découlant de dommages causés pendant ma location soient à ma charge.

Nom complet du locataire

Date de signature

Signature du locataire

Utilisez l'outil de signature de votre lecteur PDF dans cet espace.

7. ACCEPTATION PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du représentant municipal

Date

Signature de la Municipalité

Espace réservé à la signature du représentant autorisé.

Transmission du contrat

1. Remplissez les champs du formulaire. 2. Ajoutez les signatures. 3. Enregistrez une copie du PDF sur votre appareil. 4. Retournez le fichier par courriel selon les instructions de la Municipalité.